

16 A rue du 10 Juin

Tél.: 03.87.77.89.79.

Fax: 03.87.77.75.05.

Charly-Oradour, le 27/05/2015

Monsieur le Maire

A

COMMISSION PARTICULIERE

Du débat public A31 BIS

9 ter rue Pasteur

57000 METZ

Nos réf. : RH/LC- 166/15

BORDEREAU D' ENVOI

Pour information

Suite à votre demande

Pour signature

Pour exécution

Pour suite à donner

Pour examen et observations

Pour notification

Pour règlement

Pour contrôle de légalité

Nombre	Désignation des pièces
1	Délibération du 28/04/15 N°2015-4-9
1	Délibération du 28/04/15 N°2015-4-10

bonne réception,

cordialement

La secrétaire,
L CITTO



Mairie
de
Charly-Oradour
57640



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR

délibération :
N° 2015_4_9

L'an deux mille quinze, le mardi 28 avril à 20 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Charly-Oradour, sous la présidence de Monsieur HUBERTY René, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Date de convocation du Conseil : 21 Avril 2015

Présents : 13

Présents : Monsieur HUBERTY René, Monsieur OBERLE Francis, Monsieur BICARD Patrick, Madame FREYTHÉ Fanny, Madame CAMMARATA Marie-Elisa, Monsieur CAYOTTE Jean-Paul, Madame FLAHAUT Sophia, Madame GOEURIOT Myriam, Monsieur DURING Roger, Monsieur PINCEMAILLE Mickaël, Monsieur FOLMER Jean-Michel, Monsieur SALVARO Christophe, Monsieur GRABIAS Florent

Votants : 13

**Objet : PROJET AUTOROUTE
A31 BIS : OPTIONS
TECHNIQUES RETENUES
POUR LA REGION MESSINE**

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame SEDICAUT Nathalie

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Elisa CAMMARATA

Le Conseil Municipal de Charly-Oradour constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte. La section Fey-Augny n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz.

Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années. Le projet A31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont. En ce sens, trois constats s'imposent :

Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;

Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31 ;

Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 28/04/2015, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 07/05/2015

Le Maire,
René HUBERTY



MAIRIE
DE
CHARLY-ORADOUR
57640



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR

délibération :
N° 2015_4_10

L' an deux mille quinze , le mardi 28 avril à 20 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Charly-Oradour, sous la présidence de Monsieur HUBERTY René, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Date de convocation du Conseil : 21 Avril 2015

Présents : 13

Présents : Monsieur HUBERTY René, Monsieur OBERLE Francis, Monsieur BICARD Patrick, Madame FREYTHYER Fanny, Madame CAMMARATA Marie-Elisa, Monsieur CAYOTTE Jean-Paul, Madame FLAHAUT Sophia, Madame GOEURYOT Myriam, Monsieur DURING Roger, Monsieur PINCEMAILLE Mickaël, Monsieur FOLMER Jean-Michel, Monsieur SALVARO Christophe, Monsieur GRABIAS Florent

Votants : 13

Objet : PROJET A31 BIS :
REFUS DES PEAGES POUR
LES USAGERS LORAINS

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame SEDICAUT Nathalie

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Elisa CAMMARATA

Le Conseil Municipal constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. L'une des options de ce projet étant de financer les travaux par le biais de la création de péages, notamment sur l'A4 au Nord-Est de Metz et sur l'A31 au Nord de Thionville, le conseil municipal affirme très clairement sa totale opposition à la création de péages sur les autoroutes existantes. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

- A l'origine, les premiers tronçons de l'A31 ont été largement financés par le conseil général de la Moselle. On ne peut pas faire payer une deuxième fois les Mosellans actuels, alors que leurs parents ont déjà payé hier.
- La saturation de l'A31 est accentuée par le trafic des poids lourds, caravanes et autres véhicules extérieurs au département. Les Mosellans qui utilisent l'A31 pour aller travailler n'ont pas à payer un tribut quotidien servant à écouler ces flux en transit.
- Initialement, l'écotaxe sur les poids lourds devait cofinancer les travaux de l'A31. Cela aurait permis de faire contribuer les véhicules étrangers au financement des infrastructures. En effet, avec leurs réservoirs qu'ils remplissent au Luxembourg, ceux-ci vont jusqu'en Espagne sans supporter aucune de nos taxes sur le carburant. Par démagogie, la ministre Ségolène ROYAL a hélas supprimé l'écotaxe. Toutefois, les Mosellans n'ont pas à en supporter les conséquences.
- L'abandon de l'écotaxe a fait suite aux manifestations violentes des « bonnets rouges » bretons. Or en Bretagne, toutes les autoroutes et voies rapides sont

gratuites. Ce serait un comble que pour satisfaire des Bretons déjà privilégiés, on impose par contrecoup des péages aux Mosellans.

- La création d'une écotaxe régionale sur les poids lourds est la solution qui apporterait du financement, tout en dissuadant le transit international dans le sillon mosellan. L'Allemagne a une taxe de ce type (LKW Maut), qui entraîne un report du trafic en Lorraine et en Alsace ; il faut réagir en sens inverse.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

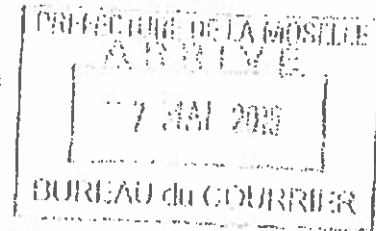
Emis le 28/04/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 07/05/2015

Le Maire,
René HUBERTY



COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR

BORDEREAU DE D'ENVOI



A Charly-Oradour, le 04/05/2015

COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR

16 A, rue du 10 Juin

57640 CHARLY-ORADOUR

mairie.charly-oradour@wanadoo.fr

La COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR

à la

PRÉFECTURE de la Moselle

DCTAJ-Bureau du contrôle de légalité

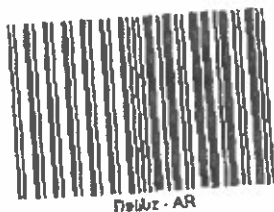
BP 71014

57034 METZ CEDEX 01

Nos réf. : RH/LC-148/15

Désignation des pièces	Nbre	Observations
Thème : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
DCM N°2015_4_1	1	Pour contrôle légalité
DCM N°2015_4_2	1	Pour contrôle légalité
DCM N°2015_4_3	1	Pour contrôle légalité
DCM N°2015_4_4	1	Pour contrôle légalité
DCM N°2015_4_5	1	Pour contrôle légalité
DCM N°2015_4_6	1	Pour contrôle légalité
DCM N°2015_4_7	1	Pour contrôle légalité
DCM N°2015_4_8	1	Pour contrôle légalité
DCM N°2015_4_9	1	Pour contrôle légalité
DCM N°2015_4_10	1	Pour contrôle légalité
DCM N°2015_4_11	1	Pour contrôle légalité
DCM N°2015_4_12	1	Pour contrôle légalité
Nombre total des actes transmis :	12	

Le Maire,
René HUBERTY



Délib. - AR

